

CONSEIL DE SAISON

Les nouveautés 2015 en viticulture

Alors que les températures douces des derniers jours commencent à faire pleurer la vigne, ce premier article de l'année vous informe sur les principales nouveautés pour la saison viticole 2015.

■ Changements phytosanitaires

Fongicides

L'Armicarb, bicarbonate de potassium, reçoit une extension d'efficacité en mélange avec 0,2% de soufre. Il passe donc d'une efficacité partielle à une efficacité totale contre l'oïdium grâce à l'adjonction de soufre. Afin d'éviter tout risque de phytotoxicité, il est recommandé de ne pas dépasser 250g/ha de cuivre métal par application et de ne pas mélanger avec du cuivre liquide.

Plusieurs produits ont été réévalués et nous vous conseillons donc de bien lire les étiquettes par rapport aux nouvelles prescriptions d'utilisation. Nous pouvons citer pour exemple l'Astor pour lequel une interdiction d'application à moins de 100 m des eaux de surface a été établie, avec possibilité de réduire cette dis-

tance de sécurité en appliquant les mesures de réduction de dérive définies par l'OFAG. De plus, une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface doit être respectée lors de l'utilisation de ce produit.

Acaricides et insecticides

L'Insegar, fenoxycarbe, est retiré. Il est encore possible de l'utiliser cette année. Le Mapro, Fluzinam n'est plus homologué pour son efficacité secondaire contre les acariens.

Herbicides

Il n'y a pas de nouveautés pour les herbicides en 2015. Nous vous rappelons tout de même les changements intervenus en 2014 pour les produits Basta et Diuron. En effet, depuis 2014 le dosage maximum du Basta est de 3,75 l/ha avec une recommandation à 3l/ha. Il peut être utilisé au maximum 2 fois par année et seulement pour un traitement sous le rang. Son utilisation est interdite dans les zones S2 (protection des eaux souterraines). Les produits à base de Diuron sont homologués depuis 2014 à une dose de 2,5 kg/ha maximum et seulement pour un traitement sous le rang.

Le Dichlobénil a été retiré de l'Index phytosanitaire de



Les outils de désherbage mécanique, de plus en plus performants, sont une alternative à l'emploi des herbicides.

PROCONSEIL

l'OFAG en 2014, son utilisation est donc interdite.

■ Nouveautés PER

Dans la pratique du désherbage le long des cours d'eau, il

est interdit d'appliquer tous types d'herbicides sur une bande de 3 mètres de large et les herbicides racinaires sur une bande de 6 mètres de large. De plus, les interlignes doivent être enherbées ou paillées sur une bande de 6 mètres de large. Ne sont pas concernés les cours d'eau qui conduisent de l'eau moins de 180 j/an ainsi que les canaux d'irrigation ou de drainage. Nous vous rappelons qu'en cas de cession et/ou reprise d'engrais de ferme, digestat, etc., entre des tiers, celles-ci doivent être saisies et confirmées via Hoduflu sur le portail Agate (www.agate.ch). Les exigences PER imposent le contrôle général du pulvérisateur tous les 4 ans par un organisme reconnu selon la liste ASETA et disponible sur le site de Vitipus (Exigences PER). Nous recommandons dans tous les cas de faire un test de votre pulvérisateur avant chaque saison pour contrôler son bon fonctionnement.

■ Nouveautés Vitiswiss 2015

C'est la deuxième année de l'introduction du développement durable. Il n'y a aucun changement au niveau de Vitiswiss pour les prérequis ou les mesures durables en 2015. Pour rappel, vous avez choisi en 2014 une mesure durable par module (entreprise, viticulture et/ou cave) pour une durée qui varie de 2 à 4 ans. Vous n'avez donc pas à choisir de nouvelles mesures en 2015!

■ Gestion des herbicides

Le désherbage chimique doit permettre de contrôler le développement de la flore du vignoble, notamment sous le rang, durant la croissance de la vigne, tout en permettant un enherbement hivernal. Durant la saison viticole, il est souhaitable de favoriser l'enherbement sur le maximum de surfaces en prenant en compte l'équilibre de la vigne et les contraintes de la parcelle (mode de conduite, pente, type de mécanisation...).

Le vigneron peut faire le choix de désherber la zone non enherbée avec ou sans herbicides racinaires. L'utilisation seule des racinaires né-

cessite un passage précoce avant débourement. Des interventions complémentaires avec des produits foliaires sont souvent nécessaires pendant la saison. Dans les sols légers, il convient d'appliquer les doses homologuées les plus faibles de ces produits pour éviter les phénomènes de toxicité.

Il est aussi possible de n'utiliser que des herbicides foliaires à base de glyphosate ou glufosinate (ce dernier, seulement sous le rang), qui ont un large spectre d'action.

Pour éviter les phytotoxicités sur la vigne, un délai d'application de 3 semaines avant le débourement est fixé pour la flumioxazine (Pledge) soit une application au plus tard ces prochains jours. Il est déconseillé d'utiliser le Pledge en culture basse, des phytotoxicités ayant souvent lieu par splashing lors de pluie violente. Comme expliqué ci-dessus, les herbicides racinaires à base de Dichlobénil (qui devaient être appliqués avant le 15 mars) sont interdits depuis 2014.

Enfin, pour les vignobles mécanisables, les outils de désherbage mécanique sont de plus en plus performants pour travailler sous le rang sans herbicides. L'utilisation d'un seul outil pendant toute la saison est rarement suffisante, il

est souvent nécessaire de combiner différents types d'outils (lames, outils rotatifs, déca-vaillonneuse, disques crénelés, soleil Kress) selon l'état du sol, l'implantation de l'enherbement et la période d'utilisation.

■ Nouvelles plantations, passeport phytosanitaire

Les plantations ont démarré et nous vous rappelons que, dans le cadre de la lutte contre la flavescence dorée, l'importation, la production et la commercialisation de matériel viticole sont soumis à des réglementations qui doivent permettre de contenir cette maladie de quarantaine. Le vignoble de Suisse romande étant en zone protégée ZP, il incombe à chaque acquéreur de plants d'exiger de son fournisseur un passeport phytosanitaire valable pour le matériel livré, avec mention ZP-d4.

■ Pose des diffuseurs à confusion sexuelle

Il est indispensable de poser les diffuseurs avant le début des vols des vers de la grappe. Les diffuseurs actuels ont une durée d'efficacité assez longue qui permet de les poser tôt en saison. Nous vous conseillons donc de les placer dès la fin du mois de mars.

PROCONSEIL, STATIONS ET SERVICES VITICOLES ROMANDS

Publireportage

LANDOR INFO

Les oligo-éléments pour le colza – Un gage de rendement

Situation actuelle: températures élevées – sols froids

Les températures actuellement élevées stimulent la croissance du colza. Mais les sols encore froids entravent l'absorption des nutriments, et notamment des oligo-éléments. Le colza d'automne est particulièrement sensible aux carences en bore, en manganèse et en molybdène.

Des pertes de rendement sont possibles même sans symptômes carenciels visibles

Lorsqu'un peuplement végétal souffre d'une carence en oligo-éléments, c'est d'abord le rendement qui n'atteint pas le seuil requis pour être optimal. Il régresse, sans que les symptômes carenciels soient déjà reconnaissables. On parle alors de «carence latente». Les colorations typiques apparaissent lorsque le deuxième seuil, celui des symptômes est dépassé.

Sur le terrain, dans un premier temps, cela signifie que l'application foliaire d'engrais composés a un caractère préventif et nutritif. Mais si le seuil des symptômes est dépassé, il faut appliquer des dosages élevés de l'élément manquant. Cela dit, combattre ces symptômes revient généralement à éteindre un incendie largement propagé car le seuil de rendement est déjà abaissé et le traitement ne sert qu'à atténuer les dégâts.

Quels sont les oligo-éléments importants?

En cas de fumure organique régulière, la plupart des oligo-éléments sont présents en quantités suffisantes dans le sol. Mis à part la température du sol, de nombreux autres facteurs influent sur leur disponibilité (pH,

type de sol, antagonistes etc.). Le bore est particulièrement important pour le colza. Il intervient indirectement dans de nombreux cycles régulateurs hormonaux de la plante. Le bore favorise la division cellulaire; il est important pour la fructification et la formation des grains. En conditions de stress, la disponibilité du bore pour les racines des plantes peut être un facteur limitant. Les plantes peuvent donc se trouver temporairement carencées en bore, même lorsque le sol en contient suffisamment.

On sous-estime souvent les besoins en manganèse du colza. Les carences en manganèses sont fréquentes lorsque le pH est élevé. La plupart des plantes se contentent de faibles quantités de molybdène, mais celui-ci est indispensable à la synthèse des acides aminés. Le molybdène se dissout le mieux à des pH élevés; il ne pose donc pas de problèmes majeurs sur la plupart des sites où l'on cultive du colza. La difficulté réside dans le fait que la fumure minérale du printemps dissémine de grandes quantités de soufre dans la zone racinaire du colza. Le soufre ayant une action très acidifiante, les radicules libèrent de grandes quantités de CO₂ acide qui induisent une baisse du pH. D'où une importante réduction de la disponibilité du molybdène.

Associer Photrel et Azos au traitement insecticide

Nous conseillons l'engrais foliaire Photrel (31/ha) car il fournit au colza suffisamment de micronutriments nécessaires pour sécuriser le haut potentiel de rendement. Cette application peut accompagner le traitement insecticide.

Composition de Photrel:

Bore (B):	60 g/l
Manganèse (Mn):	70 g/l
Molybdène (Mo):	4 g/l
Magnésium (MgO):	118 g/l
Calcium (CaO):	125 g/l
Azote (N):	69 g/l

De plus, nous conseillons d'associer l'engrais foliaire Azos (21/ha) à cette application. Ceci vous permettra d'assurer un approvisionnement en soufre supplémentaire et une meilleure assimilation des oligo-éléments en période difficile.

Composition d'Azos:

Soufre (S):	300 g/l
Azote (N):	200 g/l

Premier épandage d'azote: encore inefficace dans de nombreux endroits

Le premier épandage d'azote effectué sur le colza n'a pas encore pu déployer ses effets dans de nombreux endroits. Les nutriments doivent d'abord descendre dans la zone racinaire avant d'être assimilés. Pour l'application finale, nous vous conseillons des engrais soufrés tels que le sulfonitrate Landor 26N+14S, le nitrate magnésien soufré 24N + 7S ou le Sulfamid 30N + 10S.



Vous pouvez obtenir d'autres informations auprès de votre conseiller LANDOR ou au numéro gratuit 0800 80 99 60.

LANDOR
Route de Siviriez 3
1510 Moudon
Téléphone 058 433 66 13

Brève

S'inscrire pour l'agroPrix

Les paysannes et paysans peuvent s'inscrire dès maintenant au concours d'innovation agroPrix en proposant leurs produits et prestations de service innovants dans le domaine de l'agriculture. Le délai d'envoi des projets est fixé au 30 juin 2015. Sous le patronage de l'Union suisse des paysans, emmental assurance encourage et récompense les projets agricoles innovants en Suisse en décernant ce prix unique. L'agroPrix est ouvert aux paysannes, paysans ou groupes qui, grâce à des projets novateurs, améliorent durablement la situation économique des exploitations agricoles suisses. Il peut s'agir d'un nouveau produit ou d'un produit amélioré, d'une nouvelle prestation de service, d'une gestion d'exploitation plus rationnelle, d'un nouveau type de commercialisation, d'une nouvelle méthode de production ou de culture. Ce concours est doté de prix pour une somme totale de 50000 francs environ.

Formulaire de participation et informations complémentaires: www.agroprix.ch.

SP-AGRI